

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil treize, le 31 octobre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Alain BERGER, Josette BESSE, Daniel BOUR, Guy BOURQUIN, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, Hervé FRACHISSE, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean-Claude JACOB, Daniel KUNTZ, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Sylvie MANZONI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Daniel NICOLAS, Maurice NICOUD, Pierre OSER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, **membres titulaires et** Gilbert REBER et Patrice SCHWARTZENTRUBER **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Roland DAMOTTE, Denis BANDELIER, Gérard FESSELET, Francis GERARD, Claude GIRARD, Evelyne MANTEY, Françoise PELCAT, Jean-Marc PELLETIER, Cédric PERRIN, Elghazi ZOUNDARI.

Avaient donné pouvoir : Messieurs Jean-Claude BOUROUH à Jean-Louis HOTTLET, Jacques BOUQUENEUR à Patrice DUMORTIER Roland DAMOTTE à Guy BOURQUIN Gérard FESSELET à Patrice SCHWARTZENTRUBER, Jean-Marc PELLETIER à Gilbert REBER, Cédric PERRIN à Bernard LIAIS.

Assistaient à la séance : Monsieur Bernard VIATTE.

		29 NOV. 2013 Service Courrier	
Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
24 octobre 2013	24 octobre 2013	En exercice	42
		Présents	32
		Votants	36

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

2013-07-19 – Budget du Service Assainissement Collectif CCST-Décision Modificative n°3
Rapporteur : Jean-Claude Tournier

Il est proposé une décision modificative budgétaire dans le cadre du budget 2013 du service Assainissement.

Les amortissements des subventions ont été calculés précisément, et sont de 129 000 euros.
Les amortissements de travaux ont été calculés à 492 000 euros.

Le budget prévoyait un montant de 67 500 euros pour les amortissements de subvention et 520 000 euros pour les amortissements.

Il est nécessaire d'inscrire une somme supplémentaire pour les amortissements de subventions de 61 500 euros à l'article 777 chapitre 042 en recette de fonctionnement, et d'inscrire une dépense du même montant sur l'article 13918 du chapitre 040.

90053	Communauté de Communes du Sud Territoire	DM n°3 2013
Code INSEE	Assainissement Collectif (81303)	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
réajustement reprise de subvention

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-777 : Quote-part des subvent* d'inv. virées au résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	61 500,00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	0,00 €	0,00 €	61 500,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	61 500,00 €
INVESTISSEMENT				
D-13918 : Autres	0,00 €	61 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	61 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	61 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		61 500,00 €		61 500,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver la Décision Modificative n°3 du budget 2013.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

**Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le
Et publication ou notification le**

Le Président,



Le Président,

